



## Appel à candidature Optimisation et Progrès

Pour les territoires en recherche d'optimisation qui souhaitent contractualiser avec la Région sur des projets d'amélioration du service pour réduire la production de déchets et maîtriser les coûts



- **Réduire la production des déchets** via la mise en œuvre de leur PLPDMA
- **Optimiser le Service Public de Prévention et de gestion des Déchets (SPPGD)** via l'élaboration et la mise en œuvre d'une feuille de route stratégique et prospective (schéma directeur) sur l'évolution du SPPGD, incluant les volets financiers, organisationnels, techniques, juridiques
- **Augmenter la valorisation** des déchets en amplifiant notamment les moyens de collecte séparative ;
- **Améliorer les performances** environnementales et maîtriser les coûts du SPPGD
- **Répondre aux fortes attentes** de la population en matière d'environnement et de fiscalité

L'EPCI candidat devra décrire sa **démarche de progrès pour les 2 à 3 ans à venir**. La **feuille de route** déclinera ses **stratégies** en matière de : prévention et réduction de la production des déchets au travers du PLPDMA ; optimisation du SPPGD (volets financiers, organisationnels, techniques, juridique...) ; déploiement du tri à la source des biodéchets ; gestion des assimilés ; réemploi ; implication dans les réseaux régionaux...

L'appel à candidature « Optimisation et Progrès » permet de **soutenir** :



- la réalisation d'une étude d'optimisation
- la réalisation d'investissements prévus dans le plan pluri-annuel d'investissements de la collectivité (ex. : matériel de pré-collecte et de collecte, modernisation de déchèteries, outils et logiciels de gestion...)

La collectivité s'engage à :



- Augmenter chaque année de la durée du contrat avec la Région le budget dédié à la prévention de 1 € / hab / an
- Fournir un bilan technique et financier complet du plan d'action prévention réalisé en lien avec le budget inscrit dans la matrice des coûts
- Présenter un règlement de service de la collecte

Conditions d'éligibilité :



- PLPDMA approuvé
- Publication du rapport annuel SPPGD
- Réponse à l'enquête SINOE
- Matrice compta-coût remplie, validée et restituée aux élus
- Résultats de l'étude d'optimisation (si réalisée)

Critères d'évaluation :



- Compte rendu de la restitution de la matrice des coûts aux élus
- Situation du territoire en matière de production et traitement des déchets
- Niveau d'ambition de la feuille de route et engagement de la collectivité
- Modalités de suivi du projet